

Thematic Brief

N° 15 – Juillet, 2018

MIGRATION ET ECONOMIE INFORMELLE

Auteur : Dario Conato



INTRODUCTION

Au cours de leurs longs voyages, les migrants qui quittent les immenses "périphéries du monde" pour se rendre dans des pays voisins ou dans des pays industrialisés plus éloignés doivent souvent composer avec l'économie informelle comme scénario économique dominant dans les pays de transit ou de destination.

Il existe une différence substantielle entre l'économie informelle dans les pays d'origine des migrants et celle dans les pays industrialisés. Dans les pays d'origine, l'économie informelle est une composante structurelle de l'économie, qui répond aux besoins de survie et de reproduction des catégories les plus vulnérables de la société, qui représentent plus de la moitié de la population. Dans ces pays, les politiques publiques - appuyées par des programmes, des initiatives et des recommandations d'organisations internationales, en premier lieu l'OIT et le PNUD - visent à soutenir l'économie informelle au moyen de nombreux instruments. Bien que la plupart des politiques affichent l'objectif de la «formalisation» progressive du secteur, sa simple consolidation et la réduction de la précarité et de la marginalité sont souvent considérées comme un résultat «souhaitable».

ÉCONOMIE INFORMELLE: CARACTÉRISTIQUES DANS LES PAYS INDUSTRIALISÉS

Dans les pays industrialisés, l'économie informelle est principalement une « économie souterraine » entre les mains d'entrepreneurs malhonnêtes ou même de groupes criminels: dans ces pays, la grande partie de l'informalité économique dérive du désir de tirer des bénéfices illicites et exempts d'impôt et non d'un besoin incompressible de survie qui ne peut être satisfait d'aucune autre manière. Pour cette raison, une telle économie souterraine est durement poursuivie - du moins officiellement: - elle échappe à l'impôt, aux contrôles de sécurité sur les produits et services offerts, génère de l'emploi sous-payé et exploité en termes de salaires, de protection sociale, de temps de travail et de sécurité au travail (les fameux « ateliers clandestins »). D'autre part, la lutte contre l'économie clandestine est un leitmotiv pour les syndicats et les mouvements sociaux des pays industrialisés, qui la considèrent comme une forme d'exploitation et de fraude à la solidarité sociale, intolérable dans les pays dont la société repose formellement sur l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme. Dans le cas particulier des techniciens qui travaillent à leur compte (plombiers, électriciens, maçons, jardiniers...) qui ne déclarent pas leurs activités, il s'agit d'une question d'évasion fiscale en raison de l'intérêt direct de ce qui est configuré en tant que microentreprise individuelle.

En ce qui concerne l'accès des migrants au marché du travail - qu'il soit formel ou informel - le statut des migrants doit être pris en compte. Pour travailler dans le pays de destination, les migrants ont généralement besoin d'un visa de travail: ceux qui entrent avec des visas qui ne peuvent pas être « convertis » en visas de travail et souhaitent néanmoins travailler risquent de tomber dans l'irrégularité. Il en va de même pour ceux qui, n'ayant pas besoin d'un visa pour un séjour touristique n'excédant pas un certain nombre de semaines, décident de ne pas quitter le pays à l'expiration de la période autorisée. Pour rester légalement en Europe, les immigrants arrivant par la mer Méditerranée ou par d'autres voies informelles en provenance du Moyen-Orient doivent soumettre une demande de protection internationale ou humanitaire. Si la demande est acceptée, ils auront la possibilité de travailler légalement

(dans de nombreux pays, comme en Italie, il est également possible de travailler en attendant la réponse officielle). Si la demande est rejetée, l'immigrant n'a d'autre choix que de travailler illégalement. De cette façon, se forme un large vivier qui alimente le marché du travail irrégulier.

Dans les pays industrialisés d'arrivée, la demande de main-d'œuvre à faible coût d'une part, et leur précarité, d'autre part, constituent les principaux facteurs d'incitation des immigrants à des emplois irréguliers. Pour les migrants en situation irrégulière, il n'y a pas d'alternative au travail "non déclaré" car leur statut irrégulier les empêche d'accéder à des contrats formels. Mais l'emploi informel est également un passage obligé pour les migrants réguliers qui, en raison de l'absence ou de la fragilité des réseaux de soutien familial ou social dans le pays d'arrivée, sont obligés d'accepter des conditions de travail que les ressortissants nationaux n'accepteraient pas. Il convient également de noter que de nombreux migrants en situation irrégulière - qui demandent une protection internationale - arrivent dans les pays d'Europe méditerranéenne avec l'idée de poursuivre leur voyage vers d'autres pays européens. Ils sont une proie facile pour les entrepreneurs qui offrent des emplois illégaux, car ils se considèrent en situation transitoire.

Pour les immigrés non réguliers, il n'y a que deux alternatives à l'emploi informel: le travail indépendant soit dans des micro-activités plus ou moins tolérées par les autorités locales (par exemple, services pour autres immigrés ou vendeurs ambulants) ou en tant que travailleurs domestiques, pour quelques heures par semaine. Cependant, des sanctions pécuniaires et de détention strictes rendent de moins en moins aisé le maintien de travailleurs domestiques en situation irrégulière. L'activité informelle de vente de rue est assez courante. À cet égard, les pouvoirs publics alternent tolérance et répression: cette dernière entraîne d'importantes saisies de marchandises, cause de graves dommages pour les vendeurs informels.

Un aspect important de l'emploi informel est la couverture de sécurité sociale des employés non formalisés. La Recommandation n°202 (2012) de l'OIT sur les socles de protection sociale invite les États membres de l'OIT à mettre en place des systèmes de sécurité sociale couvrant tous les citoyens. En outre, la recommandation n°204 (2015) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle incite les États membres à "étendre progressivement la sécurité sociale, la protection de la maternité, les conditions de travail décentes et le salaire minimum à tous les travailleurs du secteur informel". Ces recommandations ont des impacts très différents dans les pays industrialisés (où la seule possibilité est de formaliser l'économie informelle) et dans les pays de départ des migrants, dans lesquels le poids de l'économie informelle et les conditions générales de développement permettent de mettre en œuvre des mesures de formalisation progressive des activités productives et la constitution de systèmes de protection sociale même en l'absence d'une formalisation complète. Il convient également de rappeler que dans de nombreux pays en développement, les institutions de microfinance sont souvent le seul instrument efficace pour garantir la sécurité sociale des familles dépendant de l'économie informelle, en particulier lorsque les secteurs les plus importants ne disposent pas de programmes d'assistance. La relation complexe entre l'économie informelle et la sécurité sociale est approfondie dans certains textes publiés par le projet RNSF, *Extending Coverage: Social protection And informal economy* (2017) et J. Charmes, *Protection sociale et économie informelle* TB n ° 4, 2015.)

MIGRATION ET ÉCONOMIE INFORMELLE DANS LES PAYS INDUSTRIALISÉS EUROPÉENS: LE CAS DE L'ITALIE

Dans le système économique italien, certains secteurs attirent traditionnellement la main-d'œuvre immigrée en raison du faible niveau de compétences requis et parce qu'ils n'attirent pas beaucoup les Italiens: agriculture à forte demande de main-d'œuvre saisonnière, activités à faible valeur ajoutée dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie, emplois répétitifs et peu qualifiés dans l'industrie manufacturière, travail domestique. En 2009, l'Italie était l'un des pays de l'OCDE présentant la part la plus élevée de PIB attribué au travail informel (22%), bien au-dessus de la moyenne de l'OCDE, égal à 13,8% (M. Zupi, 2015:12). Selon les estimations de l'Institut national italien de statistiques ISTAT, 13% sont dus au travail non déclaré dans les entreprises formelles et 9% au travail non déclaré dans des unités totalement informelles (calculs de l'auteur basés sur les données disponibles dans M. Zupi , 2015:12).

Selon une étude de la Fondation Leone Maressa en 2016, les travailleurs étrangers en situation irrégulière étaient environ 558 000. On estime que ces travailleurs immigrés "cachés" ont contribué au PIB à hauteur d'environ 12,7 milliards d'euros. La légalisation de ces travailleurs entraînerait plus de 5,5 milliards de recettes fiscales pour l'État au cours de la même année. Il existe des conditions de travail illégales y compris dans l'économie formelle: il s'agit soit de travailleurs non régularisés, soit de travailleurs dont les contrats "officiels" sont stipulés pour quelques heures de moins que les contrats réels.

Environ 70% des travailleurs immigrés extra-UE occupent des emplois peu qualifiés, en particulier dans l'agriculture, la construction et, dans une moindre mesure, dans le commerce. De nombreux chefs d'entreprise italiens préfèrent toujours une vision à court terme, en mettant l'accent sur les économies découlant de l'exploitation du travail irrégulier. Selon la Fondation Leone Moressa, la régularisation des travailleurs immigrés serait bénéfique pour de nombreuses parties prenantes: les entreprises pourraient compter sur une amélioration de la production grâce à des employés plus nombreux et mieux formés et à l'application de salaires, de temps et de méthodes de travail conformes aux normes internationales; l'État verrait s'accroître ses recettes fiscales; les travailleurs verraient mieux garanties leurs prestations sociales (pension, pour ceux qui resteront suffisamment d'années en Italie, soutien économique en cas d'accident, de maladie, de chômage). Les cotisations de sécurité sociale versées aujourd'hui par les travailleurs permettent le versement des retraites à la population âgée actuelle. Il est cependant vrai que pour un entrepreneur individuel qui a besoin de main-d'œuvre non qualifiée (c'est le cas de la récolte de produits agricoles et de la plupart des opérations mécaniques répétitives dans le secteur manufacturier), abandonner le travail informel entraîne la perte de marges bénéficiaires importantes.

Les enquêtes menées par les autorités italiennes mettent souvent en évidence des cas de soi-disant "ateliers clandestins", des sociétés dans lesquelles les travailleurs immigrés sont soumis à de très importants horaires de travail pour de bas salaires. En raison de la précarité de leurs conditions de sécurité, des accidents se produisent souvent, parfois mortels. Dans certains cas, ces sociétés - légales ou illégales - sont la propriété d'immigrés. L'activité de récolte des produits agricoles constitue également un grand « atelier clandestin » à ciel ouvert: des salaires très bas, des horaires importants: dans ce secteur, le recrutement et la gestion de la main-d'œuvre sont fréquemment confiés à des organisations criminelles. En Italie, existe le phénomène totalement illégal du "caporalato", en particulier dans l'agriculture et la construction: la main-d'œuvre est recrutée très tôt le matin par un caporal (caporale) et directement emmenée sur le lieu de travail, où les règles liées aux salaires, à la sécurité et à la santé ne sont pas respectées. Le "caporal" reçoit des honoraires de la société qui sont soustraits directement aux travailleurs. Le "caporalato" se traduit par des taux élevés de mortalité et d'accidents du travail.

Souvent, ce n'est pas un simple travail caché : il existe des formes intermédiaires, comme la sous-déclaration du travail et du revenu: dans ces cas, les travailleurs se « vendent » avec l'idée d'un gain immédiat découlant d'une fraude partielle aux impôts et cotisations sociales. La sous-déclaration dissimule parfois un enchevêtrement d'intérêts convergents entre employeurs et travailleurs, mais dans la plupart des cas, les irrégularités sont imposées aux travailleurs sans découler d'un comportement opportuniste.

Une amélioration réelle des conditions de travail des migrants ne peut résulter que de la persécution judiciaire des employeurs qui exploitent le travail informel. De ce point de vue, il est très important que les travailleurs immigrés approchent les syndicats actifs sur le territoire où ils travaillent et dénoncent les conditions d'exploitation aux autorités. C'est une lutte difficile et souvent risquée, mais c'est le seul moyen de s'en prendre efficacement aux intérêts matériels des employeurs malhonnêtes.

De nombreux travailleurs migrants ne savent pas qu'ils ont les mêmes droits que les travailleurs nationaux en termes de temps de travail, de semaine de travail, de vacances et de cotisations. Cela se traduit par un corrélation entre l'incidence du travail irrégulier et le nombre d'années de résidence en Italie: le nombre de travailleurs irréguliers diminue progressivement avec l'augmentation du nombre d'années de résidence: une étude du CeSPI a montré une incidence du travail irrégulier de 53,9% pour ceux qui sont en Italie depuis moins de cinq ans contre 24,8% pour ceux qui l'ont été pendant 15 ans ou plus (M Zupi 2015).

Pour les migrants en situation irrégulière, la situation est plus complexe. La dénonciation du travail non

déclaré ne comporte aucun avantage en termes de régularisation de la situation des migrants, de sorte que sa seule conséquence immédiate est de priver les migrants de leur seule forme de travail possible (outre la participation à des activités criminelles telles que l'exploitation de la prostitution ou le trafic de drogue). Les sanctions pour les employeurs qui emploient une main-d'œuvre sans permis de séjour (manifestement "au noir") sont particulièrement lourdes, elles prévoient une peine d'un an de prison et une amende de 5 000 euros pour chaque poste irrégulier employé. Dans deux cas très particuliers, celui de la réduction en esclavage et celui du travail organisé par une organisation criminelle, la loi prévoit que le migrant en situation irrégulière reçoit un "permis de séjour pour protection sociale" lui permettant de travailler de manière formelle.

Enfin, il existe une multitude de formes de travail indépendant qui ne peuvent être formalisées que si le migrant possède ou peut obtenir un permis de séjour régulier.

La plupart des pays européens ont des systèmes de sécurité sociale complets, qui fonctionnent généralement sous la forme de mécanismes d'assurance sociale contributifs et de mécanismes d'assistance sociale non contributifs et universels financés par l'impôt, qui constituent les principaux piliers du modèle social européen. L'accès aux retraites, la couverture en cas de maladie et d'accidents, la perception des indemnités de chômage sont des services accessibles uniquement aux personnes ayant des conditions de travail régulières. Par ailleurs, l'accès aux services de santé et à l'enseignement obligatoire est garanti à tous, y compris aux migrants en situation irrégulière de migration ou de travail. Les courants xénophobes au sein des sociétés industrialisées mettent souvent en avant le fait que les migrants bénéficient parfois d'avantages sociaux auxquels ils n'ont pas directement contribué en raison de la courte durée de leur séjour: couverture santé, scolarisation, logement social ... Ces discours ne rappellent jamais l'importante contribution des migrants au système de retraite des sociétés industrialisées, dont le faible taux de natalité rendrait difficile le versement de leurs retraites actuelles sans compter sur la contribution des travailleurs immigrés (dont un grand nombre, une fois de retour dans leur pays , ne bénéficiera pas des contributions qu'ils ont payées).

MIGRATION ET ÉCONOMIE INFORMELLE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT: PERSPECTIVE DU SUD

L'économie informelle des pays en développement d'arrivée se rapproche davantage de celle des pays de départ: forte présence d'emplois informels «natifs», supérieurs à 40%, mais souvent de plus de 60%; des politiques publiques visant une "coexistence" avec l'économie informelle, qui est considérée comme une composante structurelle du contexte économique national et une source de revenu non remplaçable pour des millions de familles vivant dans des conditions de grande vulnérabilité sociale.

À Johannesburg, en Afrique du Sud, les immigrés sont confrontés à une situation de marché du travail fortement dégradée en raison de la création limitée d'emplois décents. L'économie informelle joue un rôle important à Johannesburg. La plupart des entreprises informelles sont gérées par des citoyens sud-africains. Les analystes estiment que les revenus et les conditions de travail sont meilleurs pour ces derniers que pour les employés, peu importe si le travail est formel ou non. Le secteur informel dans les pays du Sud contribue à l'économie formelle en raison des phénomènes d'intersections complexes et de chaînes de valeur (voir par exemple S. Peberdy 2016). Il est intéressant de noter que les entrepreneurs informels étrangers déclarent avoir décidé de créer leur propre entreprise informelle en raison d'une sorte « d'inclination pour l'entrepreneuriat », plus que par crainte d'être sans emploi ou d'avoir un emploi inadéquat. En d'autres termes, la possibilité de progresser dans l'informalité avec un certain niveau de liberté rend la perception de sa propre condition de travail complètement différente de celle que nous avons décrite dans les pays industrialisés. Les migrants originaires de pays d'Afrique subsaharienne et leur inclusion dans l'économie informelle ne sont pas facilement acceptés par les Sud-Africains opérant dans ce secteur. Les attitudes xénophobes à l'encontre des étrangers émergent, alimentées également par les discours de haine de certains politiciens locaux. Les entrepreneurs migrants sont souvent perçus comme ayant plus de compétences et d'expérience que les autochtones, ce qui alimente l'aversion sociale à leur égard. Une autre raison à cela sont les prix plus bas pratiqués par les étrangers. Il existe des exemples d'actions visant à affecter la population immigrée résidente dans l'économie informelle: par exemple,

L'opération Clean Sweep, en 2013, a tenté d'introduire un enregistrement municipal réservé aux commerçants sud-africains. Selon S. Peberdy 2016, au moins 46% des commerçants étrangers sont demandeurs d'asile, réfugiés ou résidents. Seulement 12% d'entre eux n'ont sans statut officiel.

Le Kazakhstan reçoit principalement des migrants des autres pays d'Asie centrale. La plupart des immigrants ont accès à des formes d'emploi irrégulières, mais dans des conditions défavorables aux travailleurs autochtones, du fait de leur précarité (voir Alimbekova et Shabdenova 2009).

Une étude du BIT (Ajluni et Kawar 2015) montre que le Liban est un cas différent. Historiquement, le pays a accueilli des ressortissants de pays voisins, en particulier des réfugiés palestiniens. Ces dernières années, l'arrivée de centaines de milliers de travailleurs syriens peu qualifiés a provoqué des tensions comme celles que nous avons rencontrées dans le cas de l'Afrique du Sud. Toutefois, l'économie locale a montré une capacité d'absorption de ces travailleurs qui ne semble pas avoir "nuit" aux travailleurs libanais, précisément en raison de la forte demande de travailleurs peu qualifiés sur le plan technique. L'étude souligne que « le marché du travail libanais a toujours eu une politique de porte ouverte pour les travailleurs migrants ». Les migrants travaillent principalement dans des emplois peu qualifiés, où le respect des normes minimales du travail n'est pas garanti. La population la plus vulnérable parmi les immigrés est celle des réfugiés syriens et palestiniens: « les deux populations travaillent presque exclusivement dans l'économie informelle, sans protection sociale, avec de longues heures de travail et un salaire moyen inférieur au salaire minimum ».

L'informalité et le chômage déterminent une couverture de protection sociale réduite, tant chez les Libanais que chez les immigrants. Les bénéficiaires sont en petit nombre même dans l'économie formelle. Les femmes sont particulièrement exclues en raison de leur faible participation au marché du travail. Les immigrés subissent la même situation que les travailleurs libanais, exacerbée par un taux d'emploi plus élevé dans le secteur informel. Il y a un débat sur l'universalisation du système de protection sociale : les réfugiés syriens ont les mêmes besoins sociaux que les communautés d'accueil libanaises. En outre, les limitations d'accès au travail pour les immigrants et les réfugiés devraient être abandonnées afin de mieux réguler le marché du travail et de renforcer la cohésion sociale.

Un autre type « d'économie informelle » impliquant les réfugiés se développe dans les pays où les réfugiés sont installés dans des camps spéciaux (qui abritent souvent plus de 100 000 personnes) gérés par des organisations internationales et des autorités gouvernementales (Samaddar 2018 est très intéressant à cet égard). Du fait de l'aide et de la protection qu'ils fournissent, ces camps sont objectivement maintenus dans une sorte d'urgence permanente, ce qui a pour effet de reléguer les réfugiés dans une réalité distincte, sans réelles possibilités d'intégration dans le contexte social et économique local; d'autre part, les réfugiés tentent de briser l'isolement et de s'insérer dans les processus économiques. La marginalisation, l'intégration, la segmentation du travail, l'invisibilité et la concurrence entre les pauvres sont étroitement liées, arrimant les réfugiés à l'économie informelle et au contexte économique local et national. Souvent, les réfugiés ne peuvent sortir des zones d'installation qu'avec un permis de travail délivré par l'institution gestionnaire du camp. Des études démontrent que cette condition produit une fracture profonde entre les communautés de réfugiés et l'économie locale (voir par exemple E. Werker 2007). Ainsi, une économie informelle structurée se développe au sein du camp, où les politiques d'accueil interagissent avec l'isolement du reste du pays, avec une aide humanitaire ainsi qu'avec la structure démographique et multiculturelle du camp. L'économie des camps peut aussi attirer des réfugiés qui vivent à l'extérieur. Enfin, l'économie informelle marquée par l'isolement et l'absence substantielle de contrôles peut faciliter les abus et les formes de corruption, phénomènes favorisés par le séjour temporaire qui prévaut dans le camp.

CONCLUSIONS

La participation des migrants dans l'économie informelle des pays d'arrivée est étroitement liée au rôle de ce secteur économique dans le système du pays et à la manière dont ce secteur est traité par la législation et les politiques publiques.

Dans les pays industrialisés, l'économie informelle est considérée comme un secteur illégal qui doit être poursuivi et éventuellement démantelé. Les travailleurs immigrés qui prêtent leur travail dans ce secteur conservent un statut précaire et incertain, alors que s'ils essaient de créer des activités informelles, ils risquent d'être persécutés, tout comme les opérateurs économiques italiens. La seule manière de stabiliser leur travail est la légalisation de leur lieu de travail, impossible à obtenir pour les travailleurs qui se trouvent dans des conditions de résidence diverses et peu claires. La protection sociale dépend également de la régularisation de la main-d'œuvre, tandis que l'accès à des services tels que l'école et la santé est possible, quel que soit le statut migratoire des travailleurs. Lorsque le pays d'arrivée est un pays en développement, les migrants trouvent les conditions plus proches de celles du pays qu'ils ont quitté. La reconnaissance des droits des travailleurs immigrés doit aller de pair avec celle des droits des travailleurs du pays d'accueil, tant en termes de conditions de travail que de sécurité sociale. Les camps de réfugiés, où les modèles d'économie informelle sont presque totalement séparés du système territorial extérieur, sont un cas à part. Dans ces conditions, il n'y a pas de lien entre les activités économiques informelles et la protection sociale, car ce dernier est généralement assuré par une assistance internationale.

REFERENCES

- V. Aggarwal, F. La China and L. Vaculova, *Irregular Migration, Refugees and Informal Labour Markets in the EU: The rise of European Sweatshops?*, EIAS 2016 - http://www.eias.org/wp-content/uploads/2016/04/Irregular_Migration_Website-1.pdf
- S. Ajluni and M. Kawar, *Towards Decent Work in Lebanon: Issues and Challenges in Light of the Syrian Refugee Crisis*, ILO 2015 - http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms_374826.pdf
- G.T. Alimbekova and A.A. Shabdenova, *Employment of Migrant Workers in The Informal Economy in Kazakhstan*, ILO 2009 - http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---europe/---ro-geneva/---sro-moscow/documents/publication/wcms_308861.pdf
- Fondazione Leone Moretta, *Rapporto 2016 sull'economia dell'immigrazione*, FLM 2016
- K. Hirose and M. Hetteš, *Social Security to the Informal Economy Evidence from Bosnia and Herzegovina and the Republic of Moldova Extending*, ILO 2016 - http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---europe/---ro-geneva/---sro-budapest/documents/publication/wcms_532422.pdf , Moscow State 'Lomonosov' University, *The significance of the informal sector in attracting illegal migration including trafficking in human beings: exchange of information, experience and best practices*, OSCE Forum, 2005 - <https://www.osce.org/sea/14854>
- S. Peberdy, *International Migrants in Johannesburg's Informal Economy*, SAMP 2016 - <http://gcro.ac.za/media/reports/SAMP71.pdf>
- R. Samaddar, *The difficult subject of refugee economies*, AXE Research Fund 2018 - <https://theconversation.com/the-difficult-subject-of-refugee-economies-98435>
- E. Werker, *Refugee Camp Economies*, Journal of Refugee Studies Vol. 20, No. 3, 2007 - https://beedie.sfu.ca/sms/admin/_DocLibrary/_ic/1ee097c79760c4319fd7ee9f0653e4bc.pdf
- M. Zupi, *Il contributo economico dei migranti che lavorano "in nero". Rassegna della letteratura e analisi empirica a Milano, Roma e Napoli*, CeSPI 2015 - <http://www.cespi.it/it/ricerche/il-contributo-economico-dei-migranti-che-lavorano-nero>

CONTACTS

Dario Conato, CeSPI Research Coordinator

E-mail: dario.conato@cespi.it

Les avis et recommandations contenus dans cette fiche thématique sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Commission européenne.